

Conseil régional de Montréal de l'AFPC

Procès verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2023

Présences

exécutif :

- Frédéric Boucher-Legault (présidence, UEDN 10 526)
- Sophie Martin (vice-présidence, SDI 10 007)
- Stéphane Goulet (trésorerie, UEDN 10 526)
- Sébastien Paquette (secrétariat, ASSEP SLCD 17 753)
- Marie-Claude Ménard (responsable SST, SÉSUM SLCD 17 750)

Membres :

- France Lebel (SERUM SLCD 17 751)
- Jean-Raphaël Leduc (AGR 10 011)
- Sonia Dupéré (AGR 10 012)
- Eric Ngaruyingabo (SEI 10 008)
- Stéphanie Savard (SEI 10 008)
- Francis Snyder-Philippe (SEI 10 008)
- Martial Azéa Zounon (SEI 10 008)
- Francesca Dorvilier (SEIC 10406)
- Eric Drouin (SEN 10 209)
- Giancarlo Di Lalla (SEN 10 218)
- Andréanne Samson (SESJ 10 088)
- Martin Paquin (UCET 10 102)
- Charles Orme (UCET 10 106)
- Mathieu Gervais (UEDN 10530)
- 5 autres personnes membres s'étant inscrites à l'avance se sont connectées, à un moment ou un autre au cours de l'assemblée, mais leur présence n'a pas été bien notée à ce moment.

Invités :

- Richard Pierre W. Landry
- Jean Lipari

Conseillers de l'AFPC :

- Jennifer Garvey

1. Ouverture

Le mot de bienvenue est fait par Frédéric Boucher Legault.

Sophie Martin propose l'ouverture de l'assemblée à 18h34, appuyé par Stéphane Goulet, adopté à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du dernier procès verbal
4. Parole aux comités: femmes, équité et jeunes
5. Parole aux retraités
6. Résolutions pour le Congrès triennal de l'AFPC
7. Mobilisation
8. Négos
9. Varia
10. Fermeture

Stéphane Goulet propose d'adopter l'ordre du jour, appuyé par Eric Drouin, adopté à l'unanimité.

3. Adoption du dernier procès-verbal

Sébastien Paquette propose l'adoption du procès verbal du 21 juin 2023, appuyé par Sophie Martin, adopté à l'unanimité.

4. Parole aux comités: femmes, équité et jeunes

Sophie Martin parle du comité régional des femmes. Un courriel a été envoyé pour la rencontre en virtuel du comité des femmes de Montréal, le 4 octobre prochain. Un événement aura lieu le 14 octobre avec l'organisme Info femmes au Vieux-Port.

5. Parole aux retraités

Jean Lipari présente l'association des retraités. On peut être membre pour 20 \$ par année. L'association intervient pour les problèmes Phénix par exemple, auprès des retraités en perte d'autonomie. Il encourage toutes les personnes arrivant à la retraite à devenir membre. Frédéric Boucher-Legault peut envoyer la documentation au besoin.

6. Résolutions pour le Congrès triennal de l'AFPC

Résolution augmentation indemnité de grève

Attendu que le coût de la vie ne cesse d'augmenter;

Attendu que certains membres pourraient avoir des difficultés financières en cas de grève ;

Attendu que les indemnités de grève n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années;

Il est résolu que soit augmenté le barème des indemnités en cas de grève (Règlement 6 article1) à 100\$ pour les membres travaillant à temps plein (ailleurs au Canada) jusqu'à un maximum de 500\$ par semaine civile et à 70\$ pour les membres qui travaillent moins de 20h par semaine jusqu'à un maximum de 350\$ par semaine civile.

Proposée par Eric Ngaruyingabo, appuyée par Sophie Martin.

Amendement de 100 \$ pour tous et retirer la partie qui suit concernant le temps partiel, proposé par Sébastien Paquette, appuyé par Marie-Claude Ménard. 11 pour, 2 contre, 9 abstentions.

Amendement de retirer le plafond de 500 \$ par semaine et financée à hauteur de 25 % par les surplus accumulés. Proposé par Sébastien Paquette, appuyé par Francesca Dorviller, adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE le coût de la vie ne cesse d'augmenter;

ATTENDU QUE certains membres pourraient avoir des difficultés financières en cas de grève ;

ATTENDU QUE les indemnités de grève n'ont pas été augmentées depuis plusieurs années;

IL EST RÉSOLU QUE soit augmenté le barème des indemnités en cas de grève (Règlement 6 article 1) à 100\$ pour tous les membres travaillant à temps plein et les membres qui travaillent moins de 20h par semaine, et que le fond de grève soit financé à 25 % à même les surplus accumulés.

17 pour, 0 contre, 6 abstentions. Adopté

Formation continue pour les délégués et dirigeants de section locale

Attendu que pour devenir délégué ou dirigeant de section locale, il n'est pas nécessaire d'avoir des qualifications préalables;

Attendu que les délégués et les dirigeants de sections locales doivent acquérir leurs connaissances avec le principe de l'auto-formation et par les formations de l'AFPC;

Attendu que l'employeur possède des ressources qualifiées, souvent de niveau universitaire, pour le conseiller en matière de relation de travail;

Attendu que les délégués et les dirigeants de sections locales doivent négocier et discuter avec cet employeur;

Attendu que les membres peuvent être réticents à s'impliquer dans le syndicat et faire face à l'employeur avec aussi peu de connaissances;

Il est résolu que l'AFPC développe et offre, aux délégués et/ou aux dirigeants de sections locales, une formation continue complète en matière de relations de travail avec les volets suggérés suivants, sans s'y restreindre : Santé et sécurité, Dotation, Classification, Gestion du rendement, Invalidité, Législation, Compréhension de la convention collective, Grievs, Valeurs et Éthiques, Résolution de conflit, Droits de la personne, Communication non violente, Comment interagir avec différents types de personnalités.

Proposée par Stéphane Goulet, appuyé par France Lebel.

Francis Snyder-Philippe propose de tabletter la résolution car elle contient trop de mots, appuyé par Martial Azéa. 13 pour, 0 contre, 8 abstentions. Adopté, résolution tablettée.

Résolution sur art 10 afpc national 2023

Attendu que nous souhaitons garder nos membres au sein de notre syndicat.

Attendu que certains locaux sont insatisfaits de leurs éléments pour divers motif

Attendu que nous croyons en la démocratie il est important de laisser libre choix d'être dans un élément ou non

Il est résolu d'abolir art. 10 paragraphe 1 b et d

Proposée par Marie-Claude Ménard, appuyée par Stéphane Goulet.

3 pour, 7 contre, 9 abstentions. Rejetée

Cotisation régionale

Attendu que nos moyens ne suivent pas nos ambitions;

Attendu que l'on croit en l'éducation populaire;

Attendu que nos membres ont de moins en moins tendance à s'impliquer dans nos structures sur leur temps personnel;

Attendu que conformément au statut 16 paragraphe 2 a, une cotisation régionale es possible

Attendu qu'une note de service interprète autrement cet article

Il est résolu qu'une région puisse augmenter les cotisations pour sa région comme bon lui semble pour son bon fonctionnement.

Proposée par Francis Snyder-Philippe, appuyée par Eric Drouin.

Amendement de reformuler le résolu :

Il est résolu que l'interprétation de la note de service soit revue pour qu'une région puisse augmenter les cotisations pour sa région comme bon lui semble pour son bon fonctionnement.

Proposé par Sébastien Paquette, appuyé par Marie-Claude Ménard.

11 pour, 0 contre, 9 contre. Adopté

Sébastien Paquette propose une motion de reconsidération, appuyé par Giancarlo Di Lalla. 13 pour, 0 contre, 7 abstentions. Adopté

Amendement :

Il est résolu que l'interprétation de la note de service interprétant l'Article 16 paragraphe 2 a) des statuts de l'AFPC soit revue et mise à jour pour qu'une région puisse augmenter les cotisations pour sa région comme bon lui semble pour son bon fonctionnement.

Proposé par Sébastien Paquette, appuyé par Éric Drouin.

9 pour, 2 contre, 8 abstentions.

Résolution amendée :

Attendu que nos moyens ne suivent pas nos ambitions;

Attendu que l'on croit en l'éducation populaire;

Attendu que nos membres ont de moins en moins tendance à s'impliquer dans nos structures sur leur temps personnel;

Attendu que conformément au statut 16 paragraphe 2 a, une cotisation régionale es possible

Attendu qu'une note de service interprète autrement cet article

Il est résolu que l'interprétation de la note de service interprétant l'Article 16 paragraphe 2 a) des statuts de l'AFPC soit revue et mise à jour pour qu'une région puisse augmenter les cotisations pour sa région comme bon lui semble pour son bon fonctionnement.

6 pour, 7 contre, 5 abstentions. Rejetée.

Dissidences : Stéphane Goulet, Sébastien Paquette, Marie-Claude Ménard

AUGMENTATION DU BUDGET DES CONSEILS DE RÉGIONS

ATTENDU QUE les Conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et qu'il n'est pas indexé au coût de la vie; et

ATTENDU QUE les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au per diem augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006; et

ATTENDU QUE les Conseils de région ont besoin de moyens financiers adéquats pour réaliser leurs mandats :

IL EST RÉSOLU QUE le budget annuel des Conseils de région soit augmenté de 500 000\$ par année, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales; et que le budget des Conseils de région soit indexé au coût de la vie à chaque année à compter de 2027. La distribution du montant aux régions se fera fait par un calcul équitable selon des paramètres définies par le CEA.

Proposée par Sébastien Paquette, appuyée par Andréanne Samson.

Amendement :

Remplacer "et que le budget des Conseils de région soit indexé au coût de la vie à chaque année à compter de 2027" par " et que les comités de congrès tiennent compte de l'inflation dans leurs futures prévisions budgétaires".

Proposé par Sébastien Paquette, appuyé par Stéphane Goulet.

8 pour, 3 contre, 6 abstentions.

Amendement :

Changer le montant de "500 000 \$" par "33 %"

Proposé par Stéphanie Savard, appuyé par Francesca Dorviller.

11 pour, 2 contre, 5 abstentions.

Résolution amendée :

ATTENDU QUE les Conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et qu'il n'est pas indexé au coût de la vie; et

ATTENDU QUE les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au per diem augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006; et

ATTENDU QUE les Conseils de région ont besoin de moyens financiers adéquats pour réaliser leurs mandats :

IL EST RÉSOLU QUE le budget annuel des Conseils de région soit augmenté de 33 %, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales; et que les comités de congrès tiennent compte de l'inflation dans leurs futures prévisions budgétaires. La distribution du montant aux régions sera fait par un calcul équitable selon des paramètres définies par le CEA

13 pour, 0 contre, 2 abstention. Adoptée

Résolution pour RSSFP

Considérant que le changement de fournisseur de service du RSSFP cause d'importants délais dans le traitement des demandes;

Considérant que 66% de nos membres sont des femmes et que ces dernières vivent présentement des préjudices importants car des besoins de bases (pilule contraceptive, des médicaments pour enfant, etc.) ne sont présentement pas comblés;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC instaure immédiatement une campagne nationale de mobilisation et de lobbying, afin que cesse tout préjudice lié au transfert d'assureur.

Proposée par Mathieu Gervais, appuyée par Stéphane Goulet. Adoptée à l'unanimité.

7. Mobilisation

Il y a eu une mobilisation pour une loi anti-scabs le 19 septembre à Ottawa.

Il y a eu une mobilisation pour le front commun du secteur public provincial le 23 septembre.

Andréanne Samson remercie les gens qui sont allés appuyer la mobilisation pour la section locale 10 004 du SESJ qui s'était fait retirer son local syndical suite à la grève. La situation pourrait se régler prochainement.

Des membres de l'AFPC ont participé au défilé de la fierté.

Les gens sont encouragés à appuyer la journée vérité et réconciliations du 30 septembre.

8. Négos

Les douaniers en négociations sur sur le point de déclarer l'impasse.

Pour les SLCD, l'Hopital Douglas et CARE sont en négo. TRAC subissent un maraudage de la part de la CSN qui répand de fausses informations pour tromper les membres.

9. Varia

Des membres ont donné leur nom pour les comités jeunes, et attendent d'être contactés. Ils demandent au président du conseil d'interpeller le président du comité des jeunes de Montréal.

Frédéric Boucher Legault demande s'il y a de l'intérêt pour organiser des tables rondes sur certains sujets, pour avoir des discussions en amont des AG. Il demande aussi si les gens seraient intéressés par des conférenciers.

Frédéric Boucher legault demande si les autres sections locales ont les mêmes enjeux que lui sur les délais de griefs et les réponses de l'employeur. Les membres du secteur public et des SLCD ont des enjeux similaires.

10. Fermeture

Le président ferme l'assemblée à 21h59 par épuisement de l'ordre du jour.

Documents en annexe :

- Note de service
- Documents de l'association des retraités